



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 74716

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la faiblesse des dotations attribuées aux associations tutélaires, dont l'action est essentielle. En effet, malgré une augmentation constante des missions et du nombre de dossiers gérés par ces associations assurant la protection juridique des majeurs (150 000 mesures de protections des majeurs), elle lui rappelle qu'aucune revalorisation récente n'est intervenue. Ainsi, selon les observateurs, il manquerait aujourd'hui pour faire face à la situation, 100 millions d'euros. Elle lui demande par conséquent quelles mesures concrètes le Gouvernement entend arrêter pour permettre aux associations tutélaires de remplir dans de bonnes conditions leurs missions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74716

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 2002, page 1761